

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 14 MARS 2017

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux ainsi qu'à la secrétaire communale.

Le président rappelle que chaque personne qui prend la parole est priée de se lever, d'utiliser le micro disponible dans la salle et de décliner son identité.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour sera suivi tel que prévu :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016
3. Communications de la Municipalité
4. Règlement des émoluments administratifs du contrôle des habitants et de l'administration communale
5. Règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire
6. Propositions individuelles
7. Divers

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués. 31 sont présents et 4 sont excusés.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016

Décision : Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité

Conformément à la demande de M. Alberto De Pascali faite lors de la dernière séance, M. Thierry Salzmann, syndic, présente un aperçu des résultats de la production des panneaux photovoltaïques qui se trouvent sur le toit de la déchetterie (production et impact financier).

M. Eric Pantet rappelle qu'un remboursement annuel d'1/25^{ème} de l'argent investi devait initialement revenir aux participants. Maintenant, il aimerait savoir quel est le retour que les participants vont toucher par rapport au rendement. M. Thierry Salzmann précise que la vente couvre tout juste l'amortissement de l'installation et qu'aucun bénéfice n'est réalisé pour le moment. Cette situation pourrait changer en fonction des résultats des votations du mois de mai concernant la stratégie énergétique 2050.

M. Yves Martin revient sur la présentation de M. Thierry Salzmann et communique d'autres chiffres concernant la rétribution à prix coûtant (RPC). De plus, il rend attentif sur le fait que si une rétribution devait intervenir un jour, celle-ci sera calculée sur les chiffres du jour et non pas sur les chiffres annoncés par Swissgrid. M. Thierry Salzmann répond ne pas avoir les mêmes informations.

M. Thierry Salzmann informe que le mandat de gestion de la future UAPE a été attribué à l'association "L'île aux Corbeaux" qui est basée à Chavornay.

M. Jérôme Harmel communique que la concierge, Mme Christine Kovar, a cessé son activité plus tôt que prévu pour des raisons de santé. La nouvelle concierge a été trouvée en la personne de Mme Ana Bela Teixeira et celle-ci a déjà pris ses fonctions.

M. Jérôme Harmel souhaite donner des nouvelles concernant l'avancement du chantier de l'ancien collège. Premièrement, il informe qu'un nom a été attribué à ce bâtiment. Celui-ci s'appelle désormais "Résidence des Pies". Ensuite, M. Jérôme Harmel projette et commente des photos de l'avancement des travaux du chantier. Il communique également qu'une réponse positive a été obtenue de la part du SIPAL au sujet des couleurs choisies. Par contre, des fenêtres et des volets en bois ont été imposés par le SIPAL. M. Jérôme Harmel précise que les lucarnes qui vont être installées apporteront beaucoup de luminosité aux appartements du haut. Le délai et le budget sont respectés.

M. Jérôme Harmel informe que les dalles du chemin d'accès à la grande salle, côté déchetterie, sont instables. Des travaux seront effectués par les employés communaux pendant les vacances de Pâques afin de remettre cet accès en état.

M. Jean-Pascal Rochat rappelle que la STAP est en service depuis environ 20 ans. Depuis quelques mois, des soucis ont été rencontrés avec l'une des deux cuves. En effet, une de celles-ci est fendue et la deuxième est également en mauvais état. Des mesures vont devoir être prises. Une analyse entre une rénovation ou la mise en place d'une nouvelle installation va être faite. Ce point va être prioritaire et la commission de gestion et finances sera probablement sollicitée.

M. Thierry Salzmann complète les dires de M. Jean-Pascal Rochat en informant que plusieurs offres ont été demandées. Vraisemblablement, les coûts avoisineront la somme de CHF 120'000.-. Cette intervention devient urgente car tout est actuellement géré par une seule cuve qui est, elle-aussi, fragile.

M. Jean-Pascal Rochat informe également que les bassins de la STEP de Chavornay ont été coulés. Les appareils techniques vont être installés prochainement.

M. Julien Burnens communique que le Wifi sera installé dans la grande salle lors des travaux de rénovation évoqués précédemment par M. Jérôme Harmel (chemin d'accès à la grande salle, du côté de la déchetterie).

M. Julien Burnens présente le nouveau site internet de la commune. Celui-ci a notamment été adapté pour les smartphones et les tablettes. Rien de fondamental n'a changé mais un nouvel affichage plus moderne et convivial est relevé. La réservation en ligne des différents lieux à louer dans la commune sera proposée.

M. Pascal Agassis donne des explications concernant les travaux en cours sur la parcelle qui se trouve en-dessous des terrains de football. En effet, un dépôt de matériaux terreux destiné à minéraliser la tourbe est effectué. Une demande a été faite auprès du géologue cantonal afin de réaliser ces travaux selon les règles en vigueur. Le projet devrait pouvoir être étendu à d'autres parcelles.

Suite à des demandes émanant d'un conseiller communal, le président profite de ce point pour expliquer comment une proposition individuelle peut être soumise. En effet, un conseiller communal peut faire valoir son droit d'initiative soit par une interpellation (demande à la Municipalité une explication sur un fait de son administration), par un postulat (invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une décision ou de faire une proposition dans un domaine particulier et dresser un rapport) ou par une motion (charge la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal). Ces différentes possibilités seront expliquées de manière détaillée sur le nouveau site de la commune.

Suite à une demande d'un conseiller communal, le président informe que les questions en lien avec le budget pourront désormais être envoyées préalablement à la secrétaire du Conseil ou au président du Conseil pour transmission à la boursière afin que celle-ci puisse se préparer. Les questions ouvertes posées pendant la séance seront toujours possibles.

Le président informe avoir eu une discussion avec le syndic et la boursière au sujet de la mise en place d'une formation sur les principes de base de la comptabilité. Cette formation s'adresserait aux conseillers communaux et serait facultative. Le président effectue un petit sondage dans la salle. 12 personnes sont intéressées. Suite à cet intérêt, le président confirme qu'une formation va être organisée et une personne capable de vulgariser la comptabilité va être contactée.

4. Règlement des émoluments administratifs du contrôle des habitants et de l'administration communale

Le règlement, le préavis municipal ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Luc Jean-Mairet pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Luc Jean-Mairet pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Claude-Alain Bugnon a trois questions :

a) EMOLUMENTS GÉNÉRAUX - Recherches administratives et communication de renseignements

M. Claude-Alain Bugnon aimerait savoir dans quel cas le montant de CHF 20.- est exigible et comment les personnes concernées peuvent s'acquitter de cet émoluments.

b) EMOLUMENTS GÉNÉRAUX - Visa de document

M. Claude-Alain Bugnon relève qu'il est indiqué « Gratuit ou Fr. 5.- ». Il demande des explications par rapport à ces deux options.

c) CONTRÔLE DES HABITANTS – D. Attestations et actes

M. Claude-Alain Bugnon trouve que le montant correspondant au supplément de CHF 5.- qui est perçu lors de l'envoi d'un document avec facture est très bas compte tenu du travail de suivi et de contrôle que cela engendre.

En préambule, M. Thierry Salzmänn souhaite préciser que l'établissement de ce règlement sert à valider les pratiques actuellement mises en œuvre au sein de l'administration communale. En effet, jusqu'à présent, aucun règlement n'existait à ce sujet. En cas d'opposition à un émoluments, la commune ne pouvait pas le facturer.

Ensuite, M. Thierry Salzmänn répond à la première question de M. Claude-Alain Bugnon en l'informant que le montant de CHF 20.- a été fixé pour se prémunir d'éventuelles demandes particulières. Cet émoluments ne sera pas systématiquement perçu lors de recherches administratives demandées par des habitants de la commune.

Concernant la deuxième question de M. Claude-Alain Bugnon, M. Thierry Salzmänn explique que l'émoluments de CHF 5.- n'est en principe pas perçu. Mme Carole Pose, secrétaire communale, complète en indiquant que cela dépend de la situation et du travail engendré. Une demande simple (visa pour permis de conduire, par exemple) ne sera pas facturée alors qu'une demande plus complexe (visa d'un document qui doit être traduit, par exemple) sera facturée CHF 5.-. M. Claude-Alain Bugnon demande si cela ne devrait pas être précisé dans le règlement car cette décision peut être soumise à interprétation. Mme Carole Pose répond que l'inconvénient de préciser cela dans le règlement peut imposer des restrictions au niveau de la marge de manœuvre de la commune alors qu'il s'agit de situations à évaluer au cas par cas.

Pour terminer, M. Thierry Salzmänn répond à la troisième question de M. Claude-Alain Bugnon en reconnaissant que le montant de CHF 5.- peut paraître bas par rapport à ce qui est pratiqué dans les entreprises. Toutefois, il justifie ce montant en expliquant que la commune s'est munie d'un appareil permettant de payer par carte bancaire. Dès lors, la plupart des montants seront encaissés au moyen de cet appareil et sans établissement d'une facture.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le règlement des émoluments administratifs du contrôle des habitants et de l'administration communale est adopté à l'unanimité.

5. Règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire

Le règlement, le préavis municipal ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Luc Jean-Mairet pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Luc Jean-Mairet pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Eric Pantet relève que l'article 9 "Contribution pour places de stationnement" va à l'encontre du règlement communal qui stipule que 2 places de parc par appartement doivent être prévues. M. Thierry Salzmann explique que non car cet article ne décharge pas un éventuel promoteur de prévoir un nombre suffisant de places de parc. Cet article s'applique uniquement en cas de demande exceptionnelle et justifiée. Dans ce cas précis, un montant de CHF 10'000.- devra être reversé par place de parc manquante.

Mme Gisèle Tarabori souhaite faire une proposition par rapport au point 1 C (permis de construire - autorisations municipales) de l'annexe au règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire :

Elle demande si la commune pourrait prendre en charge le montant de CHF 100.- facturé pour les constructions non soumises à autorisations (art 68a RLATC) afin d'encourager les énergies renouvelables (pose de panneaux solaires, par exemple). Mme Carole Pose répond que ce montant n'est pas facturé par la commune.

Décision : le règlement communal des émoluments en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire est adopté à l'unanimité.

6. Propositions individuelles

Le président explique avoir reçu un postulat et une interpellation de la part d'un conseiller communal absent ce soir pour justes motifs. Compte tenu de son absence, le postulat et l'interpellation seront mis à l'ordre du jour de la prochaine séance, si souhaité par le conseiller communal concerné.

Le président informe n'avoir reçu aucune autre proposition individuelle écrite.

7. Divers

Mme Rachel Gallay demande s'il serait envisageable d'élargir les heures d'ouverture de la déchetterie. M. Thierry Salzmann informe que ce point est justement en discussion auprès de la Municipalité mais rien n'a encore été défini pour le moment.

M. Claude-Alain Bugnon prend la parole pour remercier la secrétaire du Conseil communal pour la qualité des procès-verbaux. Il demande toutefois si ceux-ci pourraient être mis à disposition sur le site internet de la commune plus rapidement. Arianna Cauz, secrétaire du Conseil communal, répond que les procès-verbaux sont transmis conformément aux délais prévus dans le règlement du Conseil communal mais peut essayer, dans la mesure du possible, de les mettre à disposition plus rapidement.

M. Claude-Alain Bugnon souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur le mauvais état de la rue de la gare. Demande si une réfection pourrait être envisagée. M. Thierry Salzmänn informe qu'aucune réfection n'était prévue pour le moment mais prend bonne note de cette remarque.

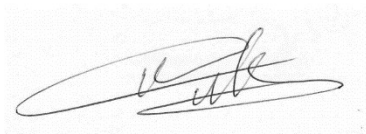
M. Dominique Delay a lu dans la presse que le canton de Vaud va organiser une collecte de déchets amiantés présents dans les ménages en date du 25 mars 2017. Il demande si quelque chose va se mettre en place à la déchetterie. M. Pascal Agassis informe que la commune a effectivement reçu un courrier d'information à ce sujet. Cependant, elle a décidé de ne pas participer à cette action. En cas d'intérêt, les personnes peuvent s'adresser à la commune pour connaître les différents points de collecte.

Mme Nicole Oulevay demande à la municipalité d'aborder le sujet des écoles lors de la prochaine séance afin d'en savoir plus sur le nouveau fonctionnement.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les personnes présentes pour leur présence et leur attention et rappelle la date de la prochaine séance du Conseil communal, soit le mardi 13 juin 2017.

Le syndic profite de l'occasion pour remercier les conseillers communaux pour les décisions prises ce soir et leur souhaite une bonne rentrée chez eux.

La séance est levée à 21h16.



Norbert Oulevay
Président



Arianna Cauz
Secrétaire